

Procès verbal de la séance du 6 février 2009

L'an deux mil neuf, le six février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames MOUROT E, MICHON B, RIBOULOT MC, JIMENEZ ORTIZ C, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, FEDERSPIEL D, REGNAULD G, GUICHARD E, VERNEAU R, VANHAELEWYN E

Absents excusés : Mademoiselle REBMANN V, ESTANQUEIRO Bruno

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire

CENTRE DE PREMIERES INTERVENTIONS

Le Maire rappelle les faits suivants :

- Un courrier du Colonel Christian MENAGE, Directeur Départemental des Pompiers reçus fin octobre 2008 en Mairie informait le conseil municipal d'une fermeture du centre.
- Réunit le 19 décembre 2008, le conseil municipal refusait cette hypothèse.
- Le Lieutenant Colonel Jean- Pierre JAUSSERET accompagné du Capitaine Yvan BUAUD ont souhaité venir informer le conseil municipal de la situation du centre de première intervention de Chézy sur Marne.
- Le centre de Chézy sur Marne n'est plus opérationnel depuis début août 2008 pour différentes raisons :
 - o Absence d'un chef de centre et actuellement aucun sapeur pompier ne désire et n'a les compétences pour assurer ce poste.
 - o L'effectif de 16 sapeurs pompiers sur Chézy sur Marne ne comprend que deux éléments résidant sur la commune.
 - o Plus de 50 % de l'effectif habite à Château-Thierry et sa périphérie.
 - o Le temps d'intervention est identique voire plus rapide lorsque l'alerte est déclenchée de Château-Thierry.
 - o Le départ est plus rapide, les sapeurs pompiers d'astreinte et de garde sont immédiatement disponibles.
 - o Pour différentes raisons : Promotion plus rapide, missions plus intéressantes (aucun sapeur pompier et surtout aucun Chef de Corps ne souhaite venir à Chézy).
 - o La position géographique du centre dans une conception de rationalisation n'est plus stratégique, au centre d'un triangle Viels Maisons – Charly sur Marne- Château-Thierry. De plus, la direction départementale souhaite être plus performante par une mutualisation des forces qui semblerait plus efficace à ce jour qu'une dispersion de petits moyens sur le territoire.

- L'ouverture du centre de Chézy sur Marne obligerait d'avoir des astreintes à domicile pour les sapeurs pompiers. Ces astreintes ne sont pas rémunérées alors que les prises de garde au centre de Château-Thierry sont indemnisées. Ce constat n'est pas favorable à un retour de volontaires pour le centre de Chézy sur Marne.

Le Lieutenant Colonel affirme que la commune dépendra du centre de Château-Thierry et que les éléments de la signature du contrat de la départementalisation ne seraient pas remis en cause. Les bâtiments seraient donc rendus à la commune.

Si la commune décide de ne pas fermer le centre, le département continuera à ne pas le faire fonctionner et laissera les bâtiments sans entretien.

Après avoir entendu tous ces éléments; le Conseil Municipal se résigne à accepter la fermeture du centre des sapeurs pompiers de Chézy sur Marne.

MEME SEANCE

ABATTAGE D'ARBRES

Deux arbres dans un état végétatif proche de la mort gênent la dépose d'un poteau béton, chemin du CSA en limite de propriété de Monsieur et Madame JORAM.

A la demande de l'entreprise GTIE, le Conseil Municipal accepte de couper ces deux arbres pour éliminer le poteau béton rendu inutile suite à l'enfouissement des réseaux.

MEME SEANCE

UTILISATION DE L'EGLISE PAR LA RESTAURATRICE DE TABLEAUX

Suite à un appel d'offres, Madame ZIELINSKI Marguerite a obtenu la restauration d'un tableau de 3 mètres sur 4 mètres. La taille de celui-ci ne lui permet pas de le restaurer dans son atelier. Elle demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser l'Eglise et de faire cette restauration pendant les vacances d'été dans le cadre d'un chantier de jeunes.

Considérant que ce travail pourrait être source d'intérêts pour différents visiteurs, en particulier les centres de loisirs sans hébergement, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette solution. Il appartiendra à Madame ZIELINSKI Marguerite de mettre tout en oeuvre pour ne pas gêner les offices religieux.

MEME SEANCE

RESTAURANT LE CLOS DU GUERNOUILLAT

Le jugement de redressement judiciaire de cet établissement se termine fin janvier 2009. Le Conseil Municipal mandate le Maire pour écrire à Maître GRAVE afin d'obtenir des informations concernant la suite à donner à cette situation et en particulier concernant la restitution des locaux municipaux.

MEME SEANCE

CREDIT SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
020	020	000	1	<i>Opérations financières</i>	15000.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
024	024	000	1	<i>Opérations financières</i>	15000.00

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire présente au Conseil Municipal le style de candélabres qui seront installés avenue du Général Leclerc.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits par les membres présents.